



/ EXCÉDENTS FINANCIERS CAMIEG

Décembre 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMIEG DU 5 DÉCEMBRE 2013

AMÉLIORATIONS DES PRESTATIONS : UNE ÉTAPE, MAIS LE DÉBAT N'EST PAS CLOS.

POUR FO ÉNERGIE ET MINES, LES 400 M€ D'EXCÉDENTS FINANCIERS SONT LE FRUIT DES COTISATIONS DES ASSURÉS DES IEG, ILS APPARTIENNENT AUX ASSURÉS SOCIAUX DES IEG ET ILS DOIVENT LEUR REVENIR AU TRAVERS D'AMÉLIORATIONS DES PRESTATIONS.

Pour renflouer les caisses du Régime Général de Sécurité Sociale, le Gouvernement a décidé d'en récupérer 165 M€ et de limiter à 15 M€ des possibilités d'améliorations des prestations. Choix que FO Énergie et Mines dénonce.

Les rencontres de ces derniers jours avec la Direction de la Sécurité Sociale et le cabinet de la Ministre de la Santé ont certes permis de caler les taux d'améliorations mais sur la base des 15 M€ verrouillés par les Pouvoirs Publics. Montant que la délégation FO considère comme insuffisant au regard des besoins et des attentes des assurés sociaux des IEG.

Pour FO Énergie et Mines, ce n'est qu'une première étape avec l'urgence de mettre en œuvre ces améliorations dès le 1^{er} Janvier 2014. Notre proposition de 20 M€ d'amélioration n'est pas utopique mais réalisable et nous avons d'ores et déjà mis une clause de revoyure aux Pouvoirs Publics sur ce point.

De façon concomitante, les Pouvoirs Publics vont faire paraître le décret permettant de baisser la cotisation des Actifs de 25 % dont le plus grand profit va revenir aux employeurs.

Par ailleurs, la solidarité avec les Retraités n'est toujours pas réglée. FO Énergie et Mines rappelle que la séparation comptable, imposée par les Employeurs contre l'avis de notre Fédération, fragilisait la solidarité qui doit rester le socle des valeurs de la protection sociale.

La position des Employeurs sur un taux de cotisation de solidarité à 1,39 % figé pour l'éternité est pour notre délégation encore plus absurde et il n'est pas concevable lorsqu'il s'agit de gérer un régime maladie.

De plus, notre délégation rappelle la volonté initiale des Pouvoirs Publics de maintenir un même niveau de cotisation entre Actifs et Retraités (2,36 %), la baisse des cotisations des Actifs va générer un déséquilibre et il y a donc lieu d'y porter un regard particulier. Pour FO Énergie et Mines le débat est loin d'être clos sur ce sujet et nous rappelons aux Pouvoirs Publics leur engagement à tenir une réunion sur ce sujet.

Comme nous l'avons déjà déclaré dans cette instance, la délégation FO réitère la proposition de création d'un fonds d'action sociale permettant des aides supplémentaires décidées et délivrées par une Commission spécifique au sein de la Caisse. Pour la délégation FO, cela redonnerait un sens et un volet « Social » à notre régime spécial maladie des IEG qui, aujourd'hui, l'a un peu oublié.

Pour la délégation FO, le régime spécial de sécurité sociale des IEG, géré par la Camieg, est avant tout l'affaire des électriciens et gaziers et nul ne peut les spolier de leurs droits. Le débat n'est pas clos.